



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BORDEAUX INP SÉANCE DU 30 JUIN 2017

Nombre de membres en exercice composant le conseil	30
Nombre de membres présents	25
Nombre de membres représentés	5
Total des membres ayant voix délibératives	30

N°	Intitulé
2017-10	Désignation des membres du collège des personnalités extérieures désignées à titre personnel
2017-11	Élection du président du conseil d'administration de Bordeaux INP
2017-12	Élection du vice-président du conseil d'administration de Bordeaux INP
2017-13	Proposition de nomination pour le poste de Directeur Général de Bordeaux INP au ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

E N S E I R B
M A T M E C A

E N S E G I D

E N S C B P

E N S T B B

E N S C

E N S G T I *

I S A B T P *

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

DÉLIBÉRATION N°2017-10 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU
COLLÈGE DES PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES DÉSIGNÉES À TITRE
PERSONNEL

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3, et D719-41 à D719-47-5 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 25 juillet 2013 portant nomination de M. François Cansell dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2013 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5 et 22 à 26 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

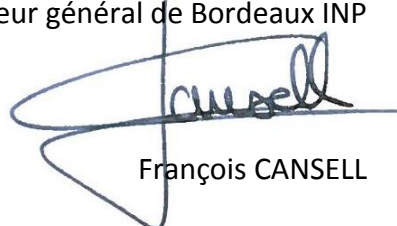
Les personnalités suivantes sont désignées à titre personnel membres du collège de personnalités extérieures à l'unanimité (23 voix pour) :

- Mme Tiphaine BICHOT ;
- M. Jean-Marc ESPINOSA ;
- M. Jean-Pierre GIANNINI ;
- M. Jean-Luc MACRET ;
- MME Sandra MORO ;
- MME Trang PHAM ;
- MME Marie-Jo VILLEGAS.

Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP



François CANSSELL



DÉLIBÉRATION N°2017-11 PORTANT ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BORDEAUX INP

E N S E I R B
M A T M E C A

E N S E G I D

E N S C B P

E N S T B B

E N S C

E N S G T I*

I S A B T P*

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 25 juillet 2013 portant nomination de M. François Cansell dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2013 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5 et 22 à 26 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :



Article 1

M. Jean Luc MACRET est élu président du Conseil d'Administration de Bordeaux INP à l'unanimité (29 voix pour).

Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

Le directeur général de Bordeaux INP



François CANSELL



DÉLIBÉRATION N°2017-12 PORTANT ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BORDEAUX INP

E N S E I R B
M A T M E C A

E N S E G I D

E N S C B P

E N S T B B

E N S C

E N S G T I *

I S A B T P *

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 25 juillet 2013 portant nomination de M. François Cansell dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2013 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5 et 22 à 26 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :



Article 1

MME Sandra MORO est élue vice-présidente du Conseil d'Administration de Bordeaux INP à l'unanimité (29 voix pour).

Article 2

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

Le directeur général de Bordeaux INP



François CANSELL



E N S E I R B
M A T M E C A

E N S E G I D

E N S C B P

E N S T B B

E N S C

E N S G T I*

I S A B T P*

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

DÉLIBÉRATION N°2017-13 PORTANT PROPOSITION DE NOMINATION
POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BORDEAUX INP AU
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 25 juillet 2013 portant nomination de M. François Cansell dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2013 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5 et 22 à 26 ;
- Vu** l'avis de vacance du poste de Directeur Général de Bordeaux INP publié le 4 mai 2017 au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Vu** l'arrêté n°51/2017 pris par le Directeur Général de Bordeaux INP publié en date du 8 juin 2017 portant organisation de la procédure de proposition à la Ministre chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Vu** l'arrêté n°73/2017 pris par le Directeur Général de Bordeaux INP en date du 12 juin 2017 portant recevabilité des candidatures au poste de Directeur Général ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le conseil d'administration a voté à bulletin secret pour désigner la personne dont la nomination au poste de Directeur Général sera proposé au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le résultat du vote est le suivant :

- Marc PHALIPPOU : 24
- Valérie VIGNERAS : 5
- Nul : 1





E N S E I R B
M A T M E C A
E N S E G I D
E N S C B P
E N S T B B
E N S C
E N S G T I *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

Article 2

Le conseil d'administration soumet au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation la nomination de Marc PHALIPPOU au poste de Directeur Général de Bordeaux INP

Article 3

La présente délibération sera transmise au chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP

Le directeur général de Bordeaux INP



François CANSELL

Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

